

AVIS DE PARUTION DANS LA PRESSE

COMMUNE DE MARENNES

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 20 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire de la commune de Marennnes.

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, le dossier de P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture et à la préfecture.
